



### Objectifs

Acquérir un niveau de qualification professionnelle reconnue et nécessaire à l'exécution de l'ensemble des tâches qui incombent au conducteur routier de marchandises dans le respect de :

- La sécurité des personnes et des biens
- L'efficacité des gestes ou des méthodes
- La satisfaction des clients

### Public concerné et pré-requis

Conducteur débutant dans la profession après le 10/09/2009, conduisant un véhicule de plus de 3,5 Tonnes de PTAC, sans être titulaire d'un CAP, BEP ou Titre Professionnel

- Etre titulaire du Permis C ou CE en cours de validité
- Savoir lire et écrire la langue Française,
- Avoir 21 ans (permis C et CE) ou avoir 18 ans (permis C1 et C1E)

### Qualification des intervenants

- Enseignants qualifiés EURO TEAM CAPELLE
- Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation

### Durée

7 H / Jour  
140 H sur 4 semaines

### Effectifs

Théorie : 16 stagiaires maximum en salle

Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicule

4 stagiaires maximum, intéressés par la formation spécifique dite passerelle peuvent être ajoutés au stage FIMO

### Moyens pédagogiques et techniques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Salle de mécanique avec moteurs sur bancs et/ ou maquettes (éventuellement),
  - Aires d'évolutions spécialement aménagées
  - Véhicules de Transport de Marchandises

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap  
EURO TEAM CAPELLE afin d'étudier les possibilités de suivre la formation



## Identification de la formation

- Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises
  - MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES
    - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5769/>
      - Code RS5769
    - Enregistrement valide jusqu'au 31/12/2026

## Programme

### DUREE TOTALE DU STAGE 140 HEURES

<b>Accueil et Présentation de la formation</b>	<b>1h</b>
<b>Perfectionnement à la conduite rationnelle axé sur les règles de sécurité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Caractéristique techniques des véhicules</li> <li>· Fonctionnement des organes de sécurité</li> <li>· Perfectionnement à la conduite sûre et économique</li> <li>· Manutention, chargement, arrimage dans le respect des consignes de sécurité</li> <li>· Conduite pratique : 10 heures individuelle et 1 heure de manœuvres professionnelles.</li> </ul>	<b>65h</b>
<b>Application des réglementations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Réglementation sociale européenne (Temps de conduite et de repos)</li> <li>· Les dispositifs de contrôles et sanctions (Chronotachygraphe numérique)</li> <li>· Les statuts particuliers (collectivités locales, fonction publique, etc.)</li> <li>· Les différents documents de transport.</li> </ul>	<b>28h</b>

## Programme

<b>Santé, sécurité routière et sécurité environnementale :</b>	<b>28h</b>
· L'aptitude physique et mentale	
· La prévention des risques physiques	
· L'évaluation des situations à risques	
· L'Attestation de Formation au Premier Secours	
· Les risques de la route et les facteurs liés aux véhicules poids lourd	
· Les accidents du travail	
· La criminalité et le trafic des clandestins	
<b>Service et Logistique :</b>	<b>14h</b>
· L'environnement économique et social du transport routier	
· Les comportements contribuant au développement de la qualité de service	
Test final d'évaluation des compétences acquises, synthèse du stage	

### Modalité d'évaluations

L'évaluation finale est réalisée par un formateur / évaluateur :

- Pour la partie théorique : QCM de 60 questions (recevabilité à 36 bonnes réponses)
- Pour la partie pratique : contrôle continu



**Contact**  
04 66 61 09 15

### Sanction visée

Formation Initiale Minimum Obligatoire (F.I.M.O.) pour la Transport Routier de Marchandises, validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur.

- TARIF A PARTIR DE - 1900 €

### Recyclage obligatoire

Le stagiaire doit actualiser ses connaissances chaque fois que nécessaire selon le code du travail.

Un recyclage est obligatoire avec passage de la FCO au bout de 5 ans.